

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes située à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GARENNE, maire

Présents : M. BELLESSORT, Mme THIÉBAUD, M. LEMASSON, Mmes NOURY-DÉSILE, RADOU, adjoints ; MM BOUGLET, SYBILLE, BOURRELIÉ, Mmes TESSIER, PÉAN, M. SEVIN ; Mme ZAMARRENO, M. JARRY, Mme GAIGNARD, M. LEBRETON

Absents excusés : Mme PIAU ayant donné pouvoir à Mme ZAMARRENO, M. FAYET ayant donné pouvoir à M. BOUGLET, Mme BONNET ayant donné pouvoir à M. LEBRETON

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR M. PHILIPPE CHAIGNEAU, RECEVEUR**

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés par vote à bulletin secret : 19

Pour : 11                    Contre : 7                    Abstentions : 1

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justes et régulières

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNE**

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés par vote à bulletin secret : 18

Pour : 10                    Contre : 7                    Abstentions : 1

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal « Commune de Conlie » de 2014 dressé par Monsieur Joël GARENNE, Maire,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés		155 600,96	139 610,48			15 990,48
Opérations de l'exercice	1 354 937,11	1 588 539,71	993 666,82	776 268,70	2 348 603,93	2 364 808,41
<b>TOTAUX</b>	<b>1 354 937,11</b>	<b>1 744 140,67</b>	<b>1 133 277,30</b>	<b>776 268,70</b>	<b>2 348 603,93</b>	<b>2 380 798,89</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>389 203,56</b>	<b>357 008,60</b>			<b>32 194,96</b>
Restes à réaliser			407 922,98	246 029,91	407 922,98	246 029,91
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 354 937,11</b>	<b>1 744 140,67</b>	<b>1 541 200,28</b>	<b>1 022 298,61</b>	<b>2 756 526,91</b>	<b>2 626 828,80</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>389 203,56</b>	<b>518 901,67</b>		<b>129 698,11</b>	

2 – constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### REFUS D'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNE DE CONLIE

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés par vote à bulletin secret : 19

Pour : 9 Contre : 9 Abstentions : 1

Le Conseil Municipal,

après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, **REFUSE** d'affecter le résultat de fonctionnement qui était proposé comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	233 602,60
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	155 600,96
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>389 203,56</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-357 008,60
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-161 893,07
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>518 901,67</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>389 203,56</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>389 203,56</b>
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

**En l'absence d'approbation d'affectation du résultat, les points suivants à l'ordre du jour n'ont pas été examinés et la séance a été levée.**